



Le service stage- Exemple à conserver par l'élève -

CONVENTION DE STAGE

N° 1140414/1-3/0

Convention de stage entre :

1/ L'Etablissement de formation à distance

Skill and You, 85-87 rue Gabriel Peri - CS 9001 - 92541 MONTROUGE CEDEX – SAS au capital de 2.743.815,40 € -. -Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11-92-23027-92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ci-après désigné « organisme de formation ».

Représentée par Madame Sonia LEVY-ODIER, Directrice générale, dûment habilitée aux fins des présentes.

Téléphone : 01.46.00.67.67

Mail : stages@coursminerve.com

2/ L'entreprise d'accueil

Nom et adresse : ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE
16 RUE BOHIN
59800 LILLE
N° de Siret : 215 903 501 00827

Pour le lieu : ÉCOLE MATERNELLE
SUZANNE LACORE
16 RUE BOHIN
59800 LILLE

Représentée par : Madame Séverine CHAVANNE

Qualité/fonction du représentant : Directrice

Téléphone : 03.20.56.53.14

Mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Tuteur de stage au sein de l'entreprise d'accueil : ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE

16 RUE BOHIN

Nom : CHAVANNE

Prénom : Séverine

Fonction : Directrice

Adresse mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Téléphone : 03.20.56.53.14

3/ Le-La stagiaire

Nom : DELETREZ

Prénom : MARINE

Né(e) le : 30/11/00

Adresse : 33 RUE DES CHASSES MAREES

59260 LEZENNES

Téléphone : 07.82.39.87.23

Intitulé de la formation ou du cursus suivi dans l'établissement d'enseignement : CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE - Acquérir compétences générales

Volume horaire de la formation : **500 heures**

Dates de la période du stage : **du 26 avril 2021 au 7 mai 2021** selon les horaires précisés en annexe.

Représentant une durée totale de 66 heures.

Et correspondant à 8 jours de présence effective dans l'organisme d'accueil.

COURS MINERVE

85-87 rue Gabriel Péri – CS 9001 – 92541 Montrouge Cedex • Tél. 01.46.00.67.67 • Fax. 01 46 00 68 58
contact@coursminerve.com • www.coursminerve.com • www.skillandyou.com

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'État • Une école de la société Skill and You • S.A.S au capital de 2 743 815,40 €
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°530.188.986 • Siège social : 85-87 Rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11922302792 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 : Objectifs du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le stagiaire acquiert les compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme, d'une certification ou d'une compétence métier et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Activités confiées :

Préparation et encadrement d'activités pédagogiques puis entretien des locaux

Article 3 : Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera en moyenne de 33 heures. Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :.....

Article 4 : Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur du stage désigné par l'organisme d'accueil est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, doit être portée à la connaissance de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Article 5 : Régime de protection sociale

En application de l'article L.412-8 2° c) du code de la sécurité sociale, les personnes effectuant des stages de formation professionnelle continue conformément aux dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail bénéficient de la protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de ce parcours de formation. L'organisme de formation effectue les déclarations nécessaires, conformément aux dispositions de l'article R.412-5 du code de la sécurité sociale.

Article 6 : Responsabilité et assurance

L'entreprise d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Lorsque l'entreprise d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par le stagiaire. Lorsque dans le cadre d'un stage, le stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule, s'acquitter de la prime y afférente.

Article 7 : Equipements et matériels mis à disposition :

L'entreprise s'engage à équiper le stagiaire de matériel de sécurité ou spécifique, si les tâches confiées le nécessitent.

Article 8 : Discipline -Sécurité

Le stagiaire est soumis.e à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions de l'article 9 de la présente convention.

Article 9 : Interruption de stage

Toute interruption du stage (maladie, absence injustifiée...) devra être impérativement signalée au service stage de l'organisme de formation.

Article 10 : Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'entreprise d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'entreprise d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'entreprise d'accueil, sauf accord de cette dernière.

Article 11 : Fin de stage – Rapport – Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée du stage.

2) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'organisme de formation. Ce bilan de stage mentionnant explicitement les acquis et marges de progrès du stagiaire.

Fait à Montrouge le 13 avril 2021 en 3 exemplaires

Pour l'établissement d'enseignement
La Direction Pédagogique



Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil
M/Mme Séverine CHAVANNE

Pau Cindy GERIN
Chavanne

Pour l'organisme d'accueil
Madame Séverine CHAVANNE
Fonction : Directrice

Chavanne

L'élève
Mme Marine DELETREZ

Deletrez

ANNEXE

HORAIRES DE PRESENCE DU 26/04/21 AU 07/05/21

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	27 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	28 avr. 2021	29 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	30 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	1 mai 2021	2 mai 2021
3 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	4 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	5 mai 2021	6 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	7 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	8 mai 2021	9 mai 2021

COURS MINERVE

85-87 rue Gabriel Péri – CS 9001 – 92541 Montrouge Cedex • Tél. 01.46.00.67.67 • Fax. 01 46 00 68 58
contact@coursminerve.com • www.coursminerve.com • www.skillandyou.com

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'État • Une école de la société Skill and You • S.A.S au capital de 2 743 815,40 €
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°530.188.986 • Siège social : 85-87 Rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11922302792 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

- Exemple à conserver par l'entreprise -

CONVENTION DE STAGE

N° 1140414/1-3/0

Convention de stage entre :

1/ L'Établissement de formation à distance

Skill and You, 85-87 rue Gabriel Peri - CS 9001 - 92541 MONTRouGE CEDEX – SAS au capital de 2.743.815,40 € -. -Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11-92-23027-92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ci-après désigné « organisme de formation ».

Représentée par Madame Sonia LEVY-ODIER, Directrice générale, dûment habilitée aux fins des présentes.

Téléphone : 01.46.00.67.67

Mail : stages@coursminerve.com

2/ L'entreprise d'accueil

Nom et adresse : ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE
16 RUE BOHIN
59800 LILLE
N° de Siret : 215 903 501 00827

Pour le lieu : ÉCOLE MATERNELLE
SUZANNE LACORE
16 RUE BOHIN
59800 LILLE

Représentée par : Madame Séverine CHAVANNE

Qualité/fonction du représentant : Directrice

Téléphone : 03.20.56.53.14

Mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Tuteur de stage au sein de l'entreprise d'accueil : ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE

16 RUE BOHIN

Nom : CHAVANNE

Prénom : Séverine

Fonction : Directrice

Adresse mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Téléphone : 03.20.56.53.14

3/ Le-La stagiaire

Nom : DELETREZ

Prénom : MARINE

Né(e) le : 30/11/00

Adresse : 33 RUE DES CHASSES MAREES

59260 LEZENNES

Téléphone : 07.82.39.87.23

Intitulé de la formation ou du cursus suivi dans l'établissement d'enseignement : CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE - Acquérir compétences générales

Volume horaire de la formation : **500 heures**

Dates de la période du stage : **du 26 avril 2021 au 7 mai 2021** selon les horaires précisés en annexe.

Représentant une durée totale de 66 heures.

Et correspondant à 8 jours de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 : Objectifs du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le stagiaire acquiert les compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme,

COURS MINERVE

85-87 rue Gabriel Péri – CS 9001 – 92541 Montrouge Cedex • Tél. 01.46.00.67.67 • Fax. 01 46 00 68 58

contact@coursminerve.com • www.coursminerve.com • www.skillandyou.com

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'État • Une école de la société Skill and You • S.A.S au capital de 2 743 815,40 €
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°530.188.986 • Siège social : 85-87 Rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11922302792 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

d'une certification ou d'une compétence métier et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Activités confiées :

Préparation et encadrement d'activités pédagogiques puis entretien des locaux

Article 3 : Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera en moyenne de 33 heures. Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :.....

Article 4 : Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur du stage désigné par l'organisme d'accueil est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, doit être portée à la connaissance de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Article 5 : Régime de protection sociale

En application de l'article L.412-8 2° c) du code de la sécurité sociale, les personnes effectuant des stages de formation professionnelle continue conformément aux dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail bénéficient de la protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de ce parcours de formation. L'organisme de formation effectue les déclarations nécessaires, conformément aux dispositions de l'article R.412-5 du code de la sécurité sociale.

Article 6 : Responsabilité et assurance

L'entreprise d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Lorsque l'entreprise d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par le stagiaire. Lorsque dans le cadre d'un stage, le stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule, s'acquitter de la prime y afférente.

Article 7 : Equipements et matériels mis à disposition :

L'entreprise s'engage à équiper le stagiaire de matériel de sécurité ou spécifique, si les tâches confiées le nécessitent.

Article 8 : Discipline -Sécurité

Le stagiaire est soumis.e à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions de l'article 9 de la présente convention.

Article 9 : Interruption de stage

Toute interruption du stage (maladie, absence injustifiée...) devra être impérativement signalée au service stage de l'organisme de formation.

Article 10 : Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'entreprise d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'entreprise d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'entreprise d'accueil, sauf accord de cette dernière.

Article 11 : Fin de stage – Rapport – Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée du stage.

Article 11 : Fin de stage – Rapport – Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée du stage.

2) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'organisme de formation. Ce bilan de stage mentionnant explicitement les acquis et marges de progrès du stagiaire.

Fait à Montrouge le 13 avril 2021 en 3 exemplaires

Pour l'établissement d'enseignement
La Direction Pédagogique



Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil
M/Mme Séverine CHAVANNE

Pour Cindy GERIN
Chavanne

Pour l'organisme d'accueil
Madame Séverine CHAVANNE
Fonction : Directrice

Chavanne

L'élève
Mme Marine DELETREZ

Deletrez

ANNEXE

HORAIRES DE PRESENCE DU 26/04/21 AU 07/05/21

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	27 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	28 avr. 2021	29 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	30 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	1 mai 2021	2 mai 2021
3 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	4 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	5 mai 2021	6 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	7 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	8 mai 2021	9 mai 2021

COURS MINERVE

85-87 rue Gabriel Péri – CS 9001 – 92541 Montrouge Cedex • Tél. 01.46.00.67.67 • Fax. 01 46 00 68 58
contact@coursminerve.com • www.coursminerve.com • www.skillandyou.com

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'État • Une école de la société Skill and You • S.A.S au capital de 2 743 815,40 €
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°530.188.986 • Siège social : 85-87 Rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11922302792 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

- Exemple à conserver par l'école -

CONVENTION DE STAGE

N° 1140414/1-3/0

Convention de stage entre :

1/ L'Etablissement de formation à distance

Skill and You, 85-87 rue Gabriel Peri - CS 9001 - 92541 MONTRouGE CEDEX – SAS au capital de 2.743.815,40 € -. -Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11-92-23027-92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ci-après désigné « organisme de formation ».

Représentée par Madame Sonia LEVY-ODIER, Directrice générale, dûment habilitée aux fins des présentes.

Téléphone : 01.46.00.67.67

Mail : stages@coursminerve.com

2/ L'entreprise d'accueil

Nom et adresse :	ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE 16 RUE BOHIN 59800 LILLE N° de Siret : 215 903 501 00827	Pour le lieu :	ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE 16 RUE BOHIN 59800 LILLE
------------------	---	----------------	---

Représentée par : Madame Séverine CHAVANNE

Qualité/fonction du représentant : Directrice :

Téléphone : 03.20.56.53.14

Mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Tuteur de stage au sein de l'entreprise d'accueil : ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE

16 RUE BOHIN

Nom : CHAVANNE

Prénom : Séverine

Fonction : Directrice

Adresse mail : ce.0591587e@ac-lille.fr

Téléphone : 03.20.56.53.14

3/ Le-La stagiaire

Nom : DELETREZ

Prénom : MARINE

Né(e) le : 30/11/00

Adresse : 33 RUE DES CHASSES MAREES

59260 LEZENNES

Téléphone : 07.82.39.87.23

Intitulé de la formation ou du cursus suivi dans l'établissement d'enseignement : CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE - Acquérir compétences générales

Volume horaire de la formation : **500 heures**

Dates de la période du stage : **du 26 avril 2021 au 7 mai 2021** selon les horaires précisés en annexe.

Représentant une durée totale de 66 heures.

Et correspondant à 8 jours de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 : Objectifs du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le stagiaire acquiert les compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme,

COURS MINERVE

85-87 rue Gabriel Péri – CS 9001 – 92541 Montrouge Cedex • Tél. 01.46.00.67.67 • Fax. 01 46 00 68 58

contact@coursminerve.com • www.coursminerve.com • www.skillandyou.com

Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'État • Une école de la société Skill and You • S.A.S au capital de 2 743 815,40 €
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°530.188.986 • Siège social : 85-87 Rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11922302792 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

d'une certification ou d'une compétence métier et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Activités confiées :

Préparation et encadrement d'activités pédagogiques puis entretien des locaux

Article 3 : Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera en moyenne de 33 heures. Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :.....

Article 4 : Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur du stage désigné par l'organisme d'accueil est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, doit être portée à la connaissance de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Article 5 : Régime de protection sociale

En application de l'article L.412-8 2° c) du code de la sécurité sociale, les personnes effectuant des stages de formation professionnelle continue conformément aux dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail bénéficient de la protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de ce parcours de formation. L'organisme de formation effectue les déclarations nécessaires, conformément aux dispositions de l'article R.412-5 du code de la sécurité sociale.

Article 6 : Responsabilité et assurance

L'entreprise d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Lorsque l'entreprise d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par le stagiaire. Lorsque dans le cadre d'un stage, le stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule, s'acquitter de la prime y afférente.

Article 7 : Equipements et matériels mis à disposition :

L'entreprise s'engage à équiper le stagiaire de matériel de sécurité ou spécifique, si les tâches confiées le nécessitent.

Article 8 : Discipline -Sécurité

Le stagiaire est soumis.e à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions de l'article 9 de la présente convention.

Article 9 : Interruption de stage

Toute interruption du stage (maladie, absence injustifiée...) devra être impérativement signalée au service stage de l'organisme de formation.

Article 10 : Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'entreprise d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'entreprise d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'entreprise d'accueil, sauf accord de cette dernière.

Article 11 : Fin de stage – Rapport – Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée du stage.

2) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'entreprise d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'organisme de formation. Ce bilan de stage mentionnant explicitement les acquis et marges de progrès du stagiaire.

Fait à Montrouge le 13 avril 2021 en 3 exemplaires

Pour l'établissement d'enseignement
La Direction Pédagogique



Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil
M/Mme Séverine CHAVANNE

Pour Cindy GERIN
Chavanne

Pour l'organisme d'accueil
Madame Séverine CHAVANNE
Fonction : Directrice

Chavanne

L'élève
Mme Marine DELETREZ

Deletrez

ANNEXE

HORAIRES DE PRESENCE DU 26/04/21 AU 07/05/21

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	27 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	28 avr. 2021	29 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	30 avr. 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	1 mai 2021	2 mai 2021
3 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	4 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	5 mai 2021	6 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	7 mai 2021 07:30 - 12:00 13:30 - 17:15	8 mai 2021	9 mai 2021